

# Mémento 2020- 2021

En raison des conditions actuelles liées au Covid-19 plusieurs manifestations peuvent-être annulées ou reportées. Afin de connaître les manifestations mises à jour en tout temps nous vous invitons à consulter le site internet communal: [www.arnex-sur-orbe.ch](http://www.arnex-sur-orbe.ch) - rubrique «Actualités- Agenda des manifestations»

## Jeudi 29 octobre 2020

- Conseil général à 20h00, grande salle

## Lundi 9 novembre 2020

- Roadmovie – Manifestation uniquement proposée pour les enfants du collège d'Arnex suite à la situation COVID-19

## Jeudi 10 décembre 2020

- Conseil général à 20h00, grande salle

## Dimanche 7 février 2021

- Kiwanis

## Vendredi 12 février 2021

- Repas de soutien, organisé par la société du FC Arnex

## Dimanche 14 février 2021

- Soirée Choucroute, organisée par la société du Chœur d'hommes d'Orbe – Montcherand – Arnex



# Arnex info N°4

Octobre 2020

Bureau communal – tél. 024 441 51 37– fax 024 441 51 37

[Nouveau site internet : www.arnex-sur-orbe.ch](http://www.arnex-sur-orbe.ch)

## Heures d'ouverture

**Grefe, secrétariat communal** mardi de 9h00 à 10h30  
[grefe@arnex-sur-orbe.ch](mailto:grefe@arnex-sur-orbe.ch) jeudi de 18h30 à 19h30

**Bourse communale**  
**Service des finances** 024/ 441 51 37  
[bourse@arnex-sur-orbe.ch](mailto:bourse@arnex-sur-orbe.ch)

**Contrôle des habitants**  
**Police des étrangers** mardi de 19h00 à 20h00  
**Office du travail** jeudi de 9h00 à 11h00  
[habitants@arnex-sur-orbe.ch](mailto:habitants@arnex-sur-orbe.ch)

## Ramassage des sacs d'ordures ménagères

Le ramassage des sacs-poubelle se fait tous les mercredis matin aux endroits prévus à cet effet. Vos sacs doivent être déposés **avant 10h00** le **MERCREDI MATIN UNIQUEMENT**.

**IL EST INTERDIT DE DEPOSER LES SACS LE MARDI SOIR**

La Municipalité





## Le Calendrier de l'Avent d'Arnex

Chers habitantes et habitants,  
Il est temps de penser à nos traditionnelles illuminations de fenêtres.  
Afin de nous organiser, nous invitons chaque personne qui souhaiterait participer à la décoration du village pour cette période de l'Avent de s'inscrire :

•**Via doodle** sur le lien suivant :

<https://doodle.com/poll/ggmn9fvucanwqdde>

En précisant, nom, rue, téléphone et en choisissant maximum 3 dates.

•**Via SMS**

**Les inscriptions se feront jusqu'au 8 novembre 2020**

Si vous souhaitez faire un apéro, merci de nous le préciser par sms.  
Nous rappelons que ceux-ci ne sont pas obligatoires et nous recommandons de les organiser à l'extérieur.

Pour les nouveaux participants, le concept des fenêtres consiste à décorer une porte, une fenêtre ou autre pour la date choisie et à l'illuminer chaque soir jusqu'à fin décembre. Le jour J peut être agrémenté d'un apéro si vous en avez envie.  
Nous comptons sur vous et à bientôt

Célia Roch 076.506.76.82

Carole Monnier 079.315.50.91

Amélie Bovet 078.734.28.66



CONSEIL GÉNÉRAL  
D'ARNEX  
BUREAU

## CONVOCATION DU CONSEIL GENERAL Séance du JEUDI 29 octobre 2020 à 20h00 à la grande salle d'Arnex

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2020, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 24 octobre 2020)  
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 04/2020 Augmentation du crédit d'investissement de la zone de Bulande
6. Postulat pour une opposition à l'implantation d'une station de base de téléphonie mobile: CAMAC193656
7. Divers

Les préavis municipaux et rapports des commissions seront à disposition des conseillers dès le mardi 27 octobre 2020 au sous-sol du collège. D'autre part le préavis 04/2020 sera publié sur le site internet communal d'ici le lundi 19 octobre 2020.

La secrétaire  
Cathy Siegenthaler (078 829 20 60)



## Bois de feu à vendre

La Municipalité souhaite vous informer qu'elle met en vente 6 stères de bois de feu en bordure de chemin. Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement avec Monsieur Bernard Bovet, municipal, au 079/ 671 00 26 ou 024/ 441 61 48.



La Municipalité



## Taille des haies et élagage des arbres

Tout propriétaire de haie ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins. Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le code rural et foncier ainsi que dans le règlement d'application de la loi sur les routes (LRou) que vous pouvez consulter sur le site internet [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

Toutes les tailles qui n'auront pas été effectuées d'ici le 30 novembre prochain seront effectuées d'office par le service communal aux frais des propriétaires.



La Municipalité

## Chœur Mixte

En raison des conditions actuelles liées au Covid-19, le Chœur Mixte d'Arnex regrette vivement de devoir annuler son repas de soutien du 25 octobre prochain. Nous espérons pouvoir vous retrouver nombreux lors de notre soirée annuelle du 20 mars 2021.

Christophe Regamey



## Objets trouvés

La Municipalité vous informe que le bureau communal possède divers objets trouvés.

Si vous avez perdu un objet, un vêtement dans une des salles communales ou sur le territoire communal, n'hésitez pas à prendre contact avec notre administration par courriel ([greffe@arnex-sur-orbe.ch](mailto:greffe@arnex-sur-orbe.ch)) ou par téléphone pendant les heures d'ouverture.

La Municipalité



## Annonce: objet trouvé



Un vélo homme avec un panier à l'avant a été trouvé devant la maison d'un citoyen. Le propriétaire peut venir le chercher en appelant Monsieur André Roch, syndic, au 078/697 29 71.

La Municipalité



## Location de places de parcs intérieures pour l'entreposage de caravanes dans le local «En Bulande»

La Municipalité vous informe de la possibilité de louer, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril de chaque année, une place de parc intérieure pour l'entreposage de caravanes «En Bulande» pour le montant de Fr. 30.- par mois.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le bureau communal, par courriel ([greffe@arnex-sur-orbe.ch](mailto:greffe@arnex-sur-orbe.ch)) ou par téléphone pendant les heures d'ouverture.

La Municipalité